

**PARCOURS D'ÉTUDES
2023-2024
INITIATION A L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE**

CATEGORIE

Discipline complémentaire imposée

DUREE DES ETUDES

1 an

1 heure hebdomadaire

OBJECTIFS ET CONTENU

Donner à chaque étudiant.e les connaissances factuelles indispensables en histoire de la musique (chronologie, principaux compositeurs, connaissance des différents genres et des principales formes, œuvres du répertoire...) et les sensibiliser aux contextes esthétiques et culturels des grandes périodes de l'histoire de la musique occidentale.

Approche chronologique de l'histoire de la musique occidentale du Moyen Âge à aujourd'hui, organisée autour d'une dizaine de thèmes, parmi lesquels : la notation musicale, le développement de l'orchestre, la notion de virtuosité, les différents styles, les courants musicaux du XX^e siècle, les genres lyriques, une histoire du langage musical de la modalité à l'atonalité, la place du musicien dans la société, une histoire des instruments et des effectifs d'orchestre, une histoire des genres instrumentaux au XIX^e siècle, l'interprétation historiquement informée...

MODALITÉS D'ENTRÉE

Ce cours est obligatoire pour tous les étudiant.e.s interprètes en 1^{re} année de 1^{er} cycle. Un report d'année est autorisé pour les étudiant.e.s mineurs encore scolarisé.e.s.

Pour être exempté de ce cours, l'étudiant.e doit passer un test d'exemption organisé au début du mois de septembre. Les étudiant.e.s qui ne passent pas le test sont automatiquement affecté.e.s à ce cours.

Les étudiant.e.s non francophones inscrit.e.s en FLE doivent également s'inscrire la même année au cours de Français Objectifs Spécifiques appliqué à l'Initiation à l'Histoire de la Musique (voir Parcours d'études FLE).

Examen d'exemption

Une épreuve écrite (durée : 2h00) à la rentrée scolaire

- Douze repérages auditifs de courts extraits représentatifs de styles et de périodes différentes ;
- La réalisation d'une frise chronologique à partir d'éléments donnés sans dates (noms de compositeurs, œuvres du répertoire, événements musicaux).

CONTRÔLE CONTINU / EVALUATION

L'évaluation repose entièrement sur le contrôle continu constitué de :

- Deux examens écrits sur table (50% de l'évaluation).
- Six exercices minimum (50% de l'évaluation) : exposés oraux et travaux écrits (contrôle de connaissances, repérages auditifs, comparaison d'interprétation, commentaire d'un opéra, présentation de son instrument...).

RECOMPENSES

Attestation